

N° 33-2024

Commune de

77370 LA CHAPELLE-
RABLAIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VINGT ET UN MAI DEUX MILLES VINGT-QUATRE

Nombre de membres en exercice 13			Le vingt et un mai deux milles vingt-quatre à dix heures trente, Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. FONTELLIO Marcel, le Maire. Présents : BLOT Mélissa, DEMIER Claude, DUBOIS Luc, FORMET Thomas, FONTELLIO Marcel, GUIBERT Caroline, LANGLAIS Isabelle, VALENTIN Audrey et WATIN Yannick Présents : 9
Présents	Représentés	Qui ont pris part à la délibération	
9	4	13	
Délibération n°33-2024 Date de la convocation : 24/04/2024 Date d'affichage : 22/05/2024 Objet de la délibération : Délibération tarifs des concessions cimetière, des cases de columbarium et des cavurnes annule et remplace la délibération 47-20 Marcel FONTELLIO (Signature et cachet)			Absents représentés : BOLLINGER Philippe représenté par GUIBERT Caroline, CHRUSCIELSKI Patrick représenté par FORMET Thomas, MARTIN Denys représenté par Marcel FONTELLIO et ROBERT Mounia représenté par Isabelle LANGLAIS Absent non-représenté : 0 Assistante également à la séance : Mme LOURME Cindy, Adjointe Administratif Territoriale Principale 2^{ème} classe, exerçant les fonctions de Secrétaire de Mairie. Secrétaire de séance : Luc DUBOIS Objet : Délibération tarifs des concessions cimetière, des cases de columbarium et des cavurnes annule et remplace la délibération 47-20 Monsieur le Maire expose à ses Collègues que la délibération portant sur les tarifs appliqués aux concessions du cimetière communal de La Chapelle-Rablais datant du 31 août 2020 doit être mise à jour. Considérant la mise en place d'un logiciel cimetière. Considérant qu'un règlement intérieur du cimetière va être mis en place dans les prochains mois. Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2223-15 Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE Article 1 : d'adopter les tarifs municipaux réévalués ou fixés ci-dessous, à effet de la présente délibération :



Concession	Durée	Tarif achat	Tarif renouvellement
	30 ans	200 €	Tarif en vigueur au moment du renouvellement
	50 ans	350 €	

Cavurne	Durée	Tarif achat	Tarif renouvellement
	30 ans	100 €	Tarif en vigueur au moment du renouvellement
	50 ans	175 €	

Columbarium	Durée	Tarif achat	Tarif renouvellement
	15 ans	500 €	250 €
	30 ans	1 000 €	500 €

Article 2 : d'abroger la délibération 47-20 en date du 7 septembre 2020.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

LA CHAPELLE-RABLAIS,

Le 21 mai 2024

Le Maire,

Marcel FONTELLIO

